



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 12 juin 2023 à 20h à la salle Lavoie-St-Laurent
de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 mai 2023
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Nomination d'un président d'assemblée
 - 4.2 Correspondances
 - 4.3 Dépôt demandes - Politique de don
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Approbation du règlement d'emprunt 2023-01 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure décrétant une dépense n'excédant pas 3 680 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lieu d'enfouissement technique situé dans la municipalité de Saint-Alphonse et des éléments d'actifs meubles et immeubles nécessaires à son exploitation.
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 702 200 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2023
 - 6.2 Soumissions pour l'émission de billets
 - 6.3 Comptes à payer au 31 mai 2023
 - 6.4 Adoption du budget initial 2023 et du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Carleton-St-Omer
 - 6.5 Projet de remplacement des conduites d'alimentation du camping - Demande de paiement #1
 - 6.6 Projet de rénovation de l'aréna Léopold-Leclerc - Demande de paiement #6
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Adoption - Stratégie et plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques
 - 7.2 Sarah Auger, Consultante en environnement - Octroi de contrat
 - 7.3 Acquisition de terrain Les Entreprises PDL Inc.- Mandat à un notaire et autorisation de signature (Partie du lot 3 886 700)
 - 7.4 Adoption - Règles de régie interne et allocation CCU
 - 7.5 Autorisation camping temporaire - Fabrique de Sainte-Famille
 - 7.6 Demande de PIIA - 534, rue de la Montagne (lot 5 564 165)
 - 7.7 Demande de PIIA - 128, route Beaulieu (lot 6 547 937)
 - 7.8 Demande de dérogation mineure - 34, rue Narcisse 4 542 280
 - 7.9 Demande de dérogation mineure - 169, route St-Louis (lot 3 887 553)

8. Dossiers du développement économique et tourisme

- 8.1 Embauche : Ouvrier municipal
- 8.2 Embauche : Préposé à l'entretien ménager au camping

9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire

- 9.1 Renouvellement du Protocole d'entente pour la gestion du réseau des sentiers pédestres Carleton-Maria et appui financier à la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph pour le développement
- 9.2 Soutien financier à l'organisme Bloc de l'Est
- 9.3 Rénovation de l'aréna Léopold-Leclerc - Honoraires pour surveillance de chantier
- 9.4 Dépôt d'une demande de financement dans le programme PRIMA - Réaménagement du local du Cercle des fermières à la salle Charles-Dugas
- 9.5 Autorisation de nommer la Ville de Carleton-sur-Mer comme promoteur de l'événement «Les Anciens Canadiens»

10. Dossiers des travaux publics

- 10.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Octroi de mandat
- 10.2 Entretien des sentiers de VTT sur le réseau routier municipal
- 10.3 Inspection des bornes incendie - octroi de mandat

11. Dossiers de la sécurité publique

- 11.1 Véhicule pour la direction du service de sécurité publique et incendie - Acquisition

12. Prochaine séance

- 12.1 Aucun

13. Autres sujets

- 13.1 Ajournement de la réunion

14. Tour de table du conseil

- 14.1 Aucun

15. Période de commentaires et de questions

- 15.1 Période de commentaires et de questions

16. La levée de la séance

- 16.1 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 12 juin 2023 à 20h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Sylvie Tremblay, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. Régis Leblanc, conseiller, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

23-06-116

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier, monsieur Antoine Audet, explique qu'en l'absence du maire et du maire suppléant, la majorité des sujets soumis seront reportés à une séance d'ajournement qui aura lieu prochainement. Seuls les points concernant la trésorerie seront traités.

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023 soit accepté en ajoutant le point « Ajournement de la séance » après les points de la trésorerie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Ce point n'a pas été traité lors de la présente séance et il a été ajourné pour être soumis à une réunion ultérieure.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 368 de la Loi sur les cités et villes, "en cas d'absence du maire et du maire suppléant, le conseil choisit un de ses membres pour présider".

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE Régis Leblanc soit nommé comme président d'assemblée pour la présente séance.

CORRESPONDANCES

Ce point n'a pas été traité lors de la présente séance et il a été ajourné pour être soumis à une réunion ultérieure.

DÉPÔT DEMANDES - POLITIQUE DE DON

Ce point n'a pas été traité lors de la présente séance et il a été ajourné pour être soumis à une réunion ultérieure.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 680 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE ET DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS MEUBLES ET IMMEUBLES NÉCESSAIRES À SON EXPLOITATION.

Ce point n'a pas été traité lors de la présente séance et il a été ajourné pour être soumis à une réunion ultérieure.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

23-06-117

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 702 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton sur Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 702 200 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-116	28 600 \$
2007-105	79 600 \$
2015-262	360 000 \$
2022-459	234 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-262 et 2022-459, la Ville de Carleton sur Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 juin 2023, au montant de 702 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 200 \$	5,50000 %	2024
40 200 \$	5,20000 %	2025
41 900 \$	4,95000 %	2026
43 700 \$	4,85000 %	2027
538 200 \$	4,80000 %	2028
Prix : 98,57900		Coût réel : 5,19566 %

2- CP DE LA BAIE-DES-CHALEURS

38 200 \$	5,27000 %	2024
40 200 \$	5,27000 %	2025
41 900 \$	5,27000 %	2026
43 700 \$	5,27000 %	2027
538 200 \$	5,27000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 5,27000 %

3- BANQUE ROYALE DU CANADA

38 200 \$	5,30000 %	2024
40 200 \$	5,30000 %	2025
41 900 \$	5,30000 %	2026
43 700 \$	5,30000 %	2027
538 200 \$	5,30000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 5,30000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultats du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuses;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC pour son emprunt par billets en date du 19 juin 2023 au montant de 702 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts Numéros 2007-116, 2007-105, 2015-262 et 2022-459. Ces billets sont émis au prix de 98,57900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

23-06-119 COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2023

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2023, au montant total de 996 383,84 \$ soit acceptée, telle que proposée.

23-06-120 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2023 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CARLETON-ST-OMER

CONSIDÉRANT QUE l'OMH a transmis un budget révisé 2023 le 1er juin;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer est de 10 % du déficit;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

D'approuver le budget révisé 2023, présenté par l'Office municipal d'habitation de Carleton-St-Omer et de payer la somme de 13 776 \$ qui représente 10 % déficit approuvé au budget révisé 2023.

23-06-121 PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ALIMENTATION DU CAMPING - DEMANDE DE PAIEMENT #1

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat de construction à l'entrepreneur 9161-4396 Québec inc. ((Sigouin, Pipeline et Construction)) pour réaliser le projet de remplacement des conduites d'alimentation du camping municipal (résolution # 23-03-049);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de ce projet, le 31 mai 2023, l'entrepreneur 9161-4396 Québec inc. a soumis une facture au montant de 730 563.34 \$, sans les applicables pour les travaux réalisés pour la période du 1er au 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme ARPO Groupe Conseil, a émis un certificat de paiement pour cette facture qui approuve que le montant de la facture est payable à l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le paiement la facture pour le mois de mai 2023, au montant de 730 563.34 \$, sans les taxes applicables, pour la réalisation des travaux pour la période du 1er au 30 avril 2023;

QUE ce paiement soit imputé au règlement d'emprunt 2021-445 dédié à ce projet.

23-06-122

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA LÉOPOLD-LECLERC - DEMANDE DE PAIEMENT #6

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat de construction avec la firme Construction L.F.G. pour réaliser un projet majeur de rénovation de l'aréna Léopold-Leclerc (résolution # 22-11-247);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de ce projet, le 31 mai 2023, Construction L.F.G. a soumis une facture au montant de 594 624.73 \$, sans les applicables pour les travaux réalisés pour la période du 1er au 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pierre Bourdages architectes (PBA), architecte a émis un certificat de paiement pour cette facture qui approuve que le montant de la facture est payable à l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Sylvie Tremblay
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le paiement la facture pour le mois de mai 2023, au montant de 594 624.73 \$, sans les taxes applicables, pour la réalisation des travaux pour la période du 1er au 31 mai 2023;

QUE ce paiement soit imputé au règlement d'emprunt 2022-470 dédié à ce projet.

23-06-123

AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

Pour les raisons expliquées en début de séance,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la réunion ordinaire du conseil soit ajournée au lundi 19 juin 2023, à 20h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Six (6) personnes présentes dans la salle et Deux (2) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une citoyenne témoigne de son appréciation de vivre à la Belle embarquée. Elle informe les membres du conseil qu'un groupe de résidents de l'établissement souhaitent aller au feu de la St-Jean et avoir dans place réservée à l'agora.es de chaises.	Le président indique que c'est excellente suggestion. L'équipe vérifiera mais cela semble tout à fait possible.
Un citoyen fait un retour sur ses demandes antérieures concernant le déplacement des limites de vitesse dans le secteur de la rue Vermette. Il propose que le conseil adopte	Des suivis seront effectués pour les différentes demande.

éventuellement une résolution pour appuyer sa demande et celle de remettre une traverse piétonne. De plus, il rappelle sa suggestion de mettre une flèche pour virage à droite pour l'entrée de l'avenue du phare en direction est.	
Il est suggéré d'ajouter des bancs dans la ville pour les piétons (secteur du banc et du phare)	Le directeur indique que des bancs seront ajoutés en continue au cours de prochaines années.

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

23-06-124

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:30, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier